

Compte Rendu
Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 24 juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la Présidence de Madame Valérie POMMAZ, Maire.

Madame le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« Mairie de THIL,
Séance du Conseil Municipal
En Salle polyvalente
Le jeudi 24 juin 2021 à 20h36
Enregistrement intégral sans pause»

Madame le Maire fait l'appel

Etaient présents : Valérie POMMAZ, Olivier ROUVIERE, Isabelle ROUVIERE, Vincent TRACLET, Jean-Marc VIENOT, Delphine VIENOT, Michel HARGE, Angélique HERNANDEZ-RUIZ, Christian JULIAN, Victor PASSARELLA, Catherine FERRON, Patrice AURAY, Damaris CAROPPI

Excusées ayant donné un pouvoir :

- Mme Elisabeth BUONOMO à Mme Isabelle ROUVIERE
- Mme Estelle GRUMET à Mme Angélique HERNANDEZ-RUIZ

Il a été procédé, conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Madame Delphine VIENOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 29 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1. **Délibération n° 20.04.01 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour des travaux de sécurisation sur la rue Neuve, au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la rue Neuve va faire l'objet d'ici fin août d'une réfection de la voirie par le Département suite aux travaux pour l'assainissement qui ont détérioré la voie. Ces travaux bloqueront toute nouvelle intervention sur cette voie pendant au moins 5 ans. Aussi, il est proposé de réaliser des aménagements pour que sur un côté de la voie, le trottoir permette d'accueillir les personnes à mobilité réduite et les poussettes sans être dans l'obligation d'aller sur la voie. Ainsi, il sera proposé d'élargir le trottoir et de créer une écluse sur la partie où il n'y a pas de trottoir du tout actuellement.

Compte Rendu Conseil Municipal

La réalisation de ces opérations commencera en juillet 2021.
Le montant des travaux est estimé à 79 755,55 € HT.

Pour ce faire, il est proposé de solliciter un subventionnement au titre de la DETR sollicitée pour un montant de 50 % du coût des travaux soit 39 877,77 € selon le plan de financement suivant :

Plan prévisionnel de financement			
Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres de la commune	Aménagement et sécurisation des trottoirs	15 951,12 €	20 %
Sous-total autofinancement		15 951,12 €	20 %
DETR	Aménagement et sécurisation des trottoirs	39 877,77 €	50%
Département	Aménagement et sécurisation des trottoirs	23 926,66 €	30 %
Sous-Total subvention publique		63 804,43 €	80%
Coût total		79 755,55 €	

M. ROUVIERE précise que le montant maximal est sollicité, soit 50 %, mais que le montant de base n'est que de 20 %. La somme de 39 877,77 € n'est donc pas assurée.

Un subventionnement total de 50 % (DETR + département) est ainsi espéré pour ce projet.

M. ROUVIERE indique également que la Préfecture est susceptible de nous demander de prioriser les dossiers, puisqu'une demande de DETR est déjà en cours concernant le changement des fenêtres et volets à l'école.

Le conseil municipal, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'engagement des travaux d'aménagement et de sécurisation des trottoirs de la rue Neuve ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour un montant total de 79 755,55 € HT et la sollicitation du de la DETR pour un montant de 39 877,77 € ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Compte Rendu
Conseil Municipal

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

2. Délibération n° 20.04.02 : Pouvoir à Mme le Maire pour modifier le règlement du périscolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, qu'un règlement du périscolaire est en ligne sur le portail famille. Celui-ci doit être accepté par les parents pour avoir accès aux activités.

Le règlement régit notamment les points suivants :

- Mode de réservation et annulation aux activités
- Mode de communication entre les parents et la mairie
- Les règles de vie
- Les droits et devoirs de l'enfant
- Les modalités régissant la facturation

Ce règlement peut être amené à être modifié en début d'année scolaire voire même en cours d'année.

Afin d'éviter de repasser le règlement en conseil municipal, à chaque changement, il est proposé de donner pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes modifications nécessaires.

L'évolution des tarifs de la cantine et du périscolaire ne pourra être réalisée que suite à la réunion d'un conseil municipal sur le sujet.

Vu l'avis de la commission enfance, jeunesse, vie du village et communication du 21 juin 2021,

Le conseil municipal, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes modifications au règlement du périscolaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Compte Rendu Conseil Municipal

3. Délibération n° 20.04.03 : Contractualisation avec le département de l'Ain 2022-2023

Le département de l'Ain a mis en place la contractualisation qui prévoit un soutien à l'investissement territorial qui se décline en 5 dispositifs d'aide :

- Transition écologique => 4 millions d'euros
- Patrimoine historique bâti => 1 million d'euros
- Politique de l'eau et de l'assainissement => 7,5 millions d'euros
- Équipements de proximité (jusqu'à 400 000 € de dépenses) et investissements structurants (au-delà de 400 000 € de dépenses) => 7,5 millions d'euros dont 1 million d'euros, au titre des amendes de police.

Soit une enveloppe globale de 20 millions d'euros par an.

La municipalité a plusieurs projets susceptibles d'être soutenus dans les dispositifs équipement de proximité et transition écologique.

La commune souhaite donc solliciter ces aides pour favoriser la conduite de nouveaux projets pour le village et ses habitants.

Pour cela, des demandes de subvention doivent être déposées avant le 31 juillet 2021 sur « Moncompte.ain.fr ».

Aussi, il est proposé de solliciter le département de l'Ain pour deux projets pour l'année 2022 :

- Aménagement et sécurisation (trottoir et voirie) de la rue Neuve selon le plan de financement suivant :

Plan prévisionnel de financement			
Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres de la commune	Aménagement et sécurisation des trottoirs	15 951,12 €	20 %
Sous-total autofinancement		15 951,12 €	20 %
DETR	Aménagement et sécurisation des trottoirs	39 877,77 €	50%
Département	Aménagement et sécurisation des trottoirs	23 926,66 €	30 %
Sous-Total subvention publique		63 804,43 €	80%
Coût total		79 755,55 €	

Ces travaux doivent commencer dès juillet 2021 en anticipation de l'intervention prévue par le département pour refaire la chaussée de la rue Neuve prévue courant août 2021.

- Plantation d'arbres et de prairies fleuries dans le centre bourg et autour des zones se densifiant selon le plan de financement suivant :

Compte Rendu Conseil Municipal

Plan prévisionnel de financement			
Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres de la commune	Végétalisation centre bourg	8 837,40 €	80 %
Sous-total autofinancement		8 837,40 €	80 %
Département	Végétalisation centre bourg	2 209,34 €	20 %
Sous-Total subvention publique		2 209,34 €	20%
Coût total		11 046,74 €	

Au delà de ces opérations prévues en 2022, la municipalité doit indiquer au département les travaux prévus qui feront l'objet d'aides de financement. Aussi, il est proposé de solliciter, pour 2023, le département pour trois projets :

- Sur la ligne équipements de proximité (taux d'aide : 30%) : Création d'un parc sportif et de loisirs nature pour 100 000 € et une demande d'aide prévisionnelle de 30 000 € ;
- Sur la ligne transition écologique (taux d'aide : 20%) : Favoriser les économies d'énergie et l'usage d'énergies durables dans les bâtiments publics pour 100 000 € et une demande d'aide prévisionnelle de 20 000 € ;
- Sur la ligne transition écologique (taux d'aide : 20%) : Poursuite des plantations dans le centre bourg et les zones se densifiant pour 40 000 € et une demande d'aide prévisionnelle de 8 000 €.

Ces demandes feront l'objet de délibérations qui seront présentées au conseil municipal en 2022.

Le conseil municipal, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'engagement des travaux pour l'aménagement et la sécurisation des trottoirs pour la rue Neuve pour un montant de 79 755,55 € HT en vue de leur démarrage en juillet 2021 ;
- **APPROUVE** l'engagement des travaux pour la végétalisation du centre bourg pour un démarrage courant 2022 pour un montant de 11 046,74 € HT ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de financement dans le cadre de la contractualisation avec le département de l'Ain pour l'aménagement et la sécurisation des trottoirs de la rue Neuve pour un montant de 23 926,66 € HT et à solliciter leur démarrage anticipé, pour la végétalisation du centre bourg pour un montant de 2 209,34 € HT et signer tout acte y afférant ;
- **APPROUVE** les trois projets envisagés pour 2023 relatifs à la création d'un parc sportif et de loisirs nature, des actions favorisant les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable dans les bâtiments publics et la poursuite des plantations dans le village ;

Compte Rendu Conseil Municipal

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer ces demandes prévisionnelles auprès du département de l'Ain dans le cadre de la contractualisation 2022-2023.

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.